

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2012

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Bernard PIERRAT, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Gérard VIRY, Elisabeth LETONDOR, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : David CARABIN.

Procurations : Francine PIERRE à Odile CHANDELIER,
François KLAEYLE à Malika TRANCHINA,
Véronique DEVIGNES à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,
Yves COLOMBAIN à Geneviève FLEURY,
Marc BARRON à Sophie WAKEFORD.

Date convocation : 14 décembre 2012

N° 2012-085

Objet : Avenant 2 à la convention de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité - actes budgétaires

Rubrique : 1.4

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 28 mai 2009 acceptant le principe de la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité et autorisant le Maire à signer la convention correspondante.

Conformément au décret 2005-324 du 7 avril 2005 pris en application de l'article 139 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales disposant que les Collectivités et Etablissements Publics Locaux (CEPL) peuvent choisir d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité via un dispositif homologué,

Considérant qu'il est désormais possible de télé transmettre les documents budgétaires suivants :

- ◆ Budget primitif,
- ◆ Budget supplémentaire,
- ◆ Décision (s) modificative (s),
- ◆ Compte administratif.

Après avis favorable de la commission finances en date du 11 décembre 2012,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 avec la préfecture afin d'autoriser la télé transmission des actes budgétaires.

Date : 20 décembre 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Affichage : 21 décembre 2012

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Franoux", written over a large, sweeping circular flourish.

Accusé de réception en préfecture
054-215403395-20121220-2012-085-DE
Date de télétransmission : 24/12/2012
Date de réception préfecture : 24/12/2012